

LES NOTES DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE
DE L'EXÉCUTIF NATIONAL
Du mardi 24 mars 2020, de 19 h à 21h

PRÉSENTS

Kevin King, président national
Andrew Shaver, vice-président exécutif national
Daniel Toutant, vice-président national aux droits de la personne
Angela Decker, vice-présidente régionale, Atlantique
Diane Levola, vice-présidente régionale, Ontario
Yvon Beaudoin, vice-président régional, Québec
Patrice Rémillard, vice-président régional, RCN (ED)
Virginia Noble, vice-présidente régionale, Ottawa (CT)
Cindy D'Alessio, vice-présidente régionale, Gatineau (CT)
Martin Kaminski, vice-président régional, Manitoba
Sandra Ahenakew, vice-présidente régionale, Saskatchewan
Jaison Van Tine, vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
Shirley Torres, vice-présidente régionale, C.-B. et Yukon
Rose Touhey, vice-présidente régionale adjointe, Hors Canada
Franco Picciano, directeur, Services aux membres et relations de travail
Georges St-Jean, directeur des finances et de l'administration
Greg McNamara, agent de communications et de recherche
Aurélié McDonald, agente de communications et de recherche
Johanne MacAndrew, adjointe exécutive au président national et au VPEN
Ateau Zola, adjointe à l'Exécutif national et au Comité des droits de la personne

Le but du présent appel est d'apporter notre aide concernant des questions liées à la COVID-19 qui touchent les membres du SEN sur les lieux de travail, ainsi que de faire le point sur les lieux de travail du SEN et de fournir une mise à jour du site Web et des courriels.

- Les lieux de travail devraient se limiter aux services essentiels dans l'intérêt de l'État et de la sécurité du Canada, et ne doivent pas être confondus avec les services essentiels au sens habituel du terme, qui sont des services et des employés désignés en raison d'un retrait de la main-d'œuvre ou du lock-out décrété par l'employeur à la suite d'une grave impasse dans les négociations contractuelles;
- Chaque employeur devrait être en mesure de définir les activités essentielles, d'établir une distanciation sociale dans les lieux de travail, de permettre aux gens de travailler à domicile, et, pour ceux qui ne sont pas considérés comme assurant des services essentiels, de faire en sorte qu'ils restent à la maison en congé payé pour d'autres raisons;
- Si vous travaillez à domicile, vous devez bénéficier d'une assistance complète, y compris pour les questions liées aux technologies de l'information (TI) comme l'augmentation de la bande passante ou l'accès à la technologie infonuagique;

- Les membres dont le système immunitaire est affaibli devraient discuter de ces questions avec leur gestionnaire et disposer de toutes les ressources s'ils peuvent travailler à domicile, notamment le matériel et les logiciels fournis et pris en charge par l'employeur et l'élimination des limites d'utilisation des données dans certaines administrations;
- Si un employé se trouve dans un lieu de travail, il doit prendre ses distances par rapport à ses collègues, utiliser fréquemment des pratiques d'hygiène aux postes de travail et être attentif à toute congestion dans les zones communes.

Nous mettons à jour notre site Web avec des avis provenant des sources suivantes :

- Agence de la santé publique du Canada;
- Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Commission de la santé mentale du Canada;
- Programme d'aide aux employés à l'intention de ceux qui relèvent de la compétence fédérale.

En ce qui concerne le SEN et ses activités :

- Toutes les employées et tous les employés s'isolent d'eux-mêmes ou travaillent à domicile;
- Les agentes et agents des relations de travail s'occupent des dossiers, en accordant la priorité aux cas de suspensions, de cessation d'emploi ou de sanctions financières découlant de décisions en matière de relations de travail, et communiquent avec les employeurs pour définir plus précisément les fonctions essentielles, selon les circonstances;
- Les responsables des finances continuent de traiter les comptes créditeurs dans une perspective de continuité des activités, ainsi que le maintien des fonctions de paie, avec des capacités de signature de chèques qui sont toujours soumises à des processus de vérification interne, ces processus étant confirmés par notre vérificateur;
- Les fonctions de TI sont surveillées depuis les bureaux à domicile, y compris les serveurs et les réglages de température dans la salle des serveurs;
- Les responsables des communications mettent constamment à jour les pages Web, examinent et modifient divers éléments au profit des membres;
- Les responsables des communications examinent également les demandes d'entrevues avec les médias et maintiennent un lien de communication avec l'AFPC;
- Communications et sources médiatiques externes;

- Les adjointes administratives et adjoints administratifs prennent en charge la plupart des fonctions ci-dessus, avec des scanners et des imprimantes à leur bureau à domicile;
- Les directeurs gèrent les fonctions ci-dessus, y compris la logistique de dotation et tout achat requis pour la durabilité et la continuité des activités pendant la pandémie de COVID-19;
- Le président et le vice-président exécutif national participent à des consultations avec des groupes d'employeurs, dont certains de façon urgente, et à mesure que les circonstances changent;
- Le président demeure l'interlocuteur pour les médias et travaille avec les responsables des communications pour s'assurer que nos points de discussion sont à la fois exacts et bénéfiques pour les membres.

Gouvernance à l'AFPC :

- Tous les congrès régionaux de l'AFPC ont été reportés, et aucune nouvelle date n'a été établie, par vote du CNA;
- La VPEN de l'AFPC, Magali Picard, et les cadres supérieurs examinent la façon dont les congrès régionaux peuvent être menés et à l'intérieur d'une certaine période;
- Le Conseil national d'administration de l'AFPC se réunit par téléconférence au moins une fois par semaine;
- Pour tout problème urgent dans les lieux de travail, la première étape consiste à organiser des réunions locales sur la SST; si le problème n'est pas lié à la SST, il faut mener des consultations locales, et si le problème persiste, il faut s'adresser à l'Élément, puis soumettre le problème à l'AFPC, qui en fera part au Bureau du dirigeant principal des ressources humaines.

Gouvernance au SEN :

- Le CNA a ordonné aux Éléments de reporter toutes les dates limites associées aux congrès des Éléments;
- La date limite actuelle était le 24 avril – une motion est requise :

P/A Jaison Van Tine et Patrice Rémillard

Le SEN suspendra toutes les échéances contenues dans les règlements internes des sections locales concernant le respect des délais, la période d'élection des déléguées et délégués et les dates limites de présentation des résolutions du Congrès triennal du SEN jusqu'au 22 mai 2020, et, si cette résolution nécessite une prorogation, cette prorogation sera accordée par vote majoritaire de l'Exécutif national du SEN.

- **Parce que** les directives de santé publique en réponse à la pandémie de COVID-19 ont interdit les rassemblements publics,

entraîné la fermeture de nombreux lieux de travail et imposé l'auto-isolement de nos membres; et

- **Parce que** le respect de ces directives de santé publique et la durée inconnue de la pandémie de COVID-19 rendront impossible le respect des dates limites actuelles précisées dans nos documents de gouvernance relatifs au prochain Congrès triennal.

***Vote enregistré 1 : ADOPTÉ**

P/A Daniel Toutant et Sandra Ahenakew

Le SEN reportera jusqu'au 1^{er} juin 2020 l'exigence, pour les dirigeantes nationales et dirigeants nationaux, de soumettre leur rapport.

- Parce que les dirigeantes et dirigeants ne peuvent pas assumer certaines responsabilités nationales et régionales en raison de l'isolement associé à la COVID-19.

***Vote enregistré 2 : ADOPTÉ**

Réunion de l'EN en avril :

La réunion aura lieu par téléconférence, les 21, 22 et 23 avril 2020.

Assermentation des nouvelles dirigeantes régionales et nouveaux dirigeants régionaux

21 avril – Budget 2021-2023 du SEN (en matinée)

21 avril – Budget 2021-2023 du SEN (en après-midi)

22 avril – Comité disciplinaire – Appel d'une décision et motions

22 avril – Comité disciplinaire – Appel d'une décision et motions; rapports spéciaux et recommandations (en après-midi) (président et EN exclus)

23 avril – Réunion ordinaire du Comité disciplinaire

Veillez annuler auprès de W.E. Voyages tout voyage en avril 2020 pour la réunion de l'EN.

Congrès 2020 – Points généraux :

Nous devons prendre une décision sur les échéances liées au Congrès d'ici deux semaines – cela signifie déplacer la date limite des résolutions et

concernant les déléguées et délégués aujourd'hui au 24 mai, tout le reste demeurant inchangé.

Si ce n'est pas le cas, la feuille Excel donnera un aperçu des scénarios, qui dépendront entièrement de la disponibilité des lieux.

A Sept. 2020
B Nov. 2020
C Janv. 2021
D Août 2021

Les plans A et B concordent toujours avec les dates du Congrès triennal de l'AFPC en 2021.

J'ai une proposition à l'intention du CNA visant à étudier la possibilité de reporter le Congrès triennal de l'AFPC à 2022 et de déplacer également les cycles de congrès tous les quatre ans plutôt que tous les trois ans.

Si on arrive au plan D, il faudra prendre des décisions importantes au sujet des conférences du SEN au cours du cycle suivant, notamment la suspension ou la fusion éventuelle de conférences.

Respectueusement et en toute solidarité,

Kevin A. King
Président national
Syndicat des employées et employés nationaux, AFPC